



## CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

### PROCES VERBAL DES OPERATIONS DE VOTE

#### Election des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C

*Scrutin du 6 novembre 2008*

Le 06 novembre 2008,

Conformément aux dispositions prévues par le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, et n° 95-95-1018 du 14 septembre 1995 modifié, s'est réuni le bureau de vote composé comme suit :

**Président** : M. Bernard CAILLIAU

**Secrétaire** : M. Michel JANQUIN

Les représentants désignés par les organisations syndicales présentant une liste de candidats aux élections des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire départementale de Catégorie C, placée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais

CFDT :	<i>Délégué Titulaire :</i>	Mme Christiane FOUQUE
CFTC :	<i>Délégué Titulaire :</i>	M. Patrick DESCAMPS
FAFPT :	<i>Délégué Titulaire :</i>	M. Georges GOETHALS
FO :	<i>Délégué Titulaire :</i>	Mme Marie-Ange PONTUS
CGT :	<i>Délégué Titulaire :</i>	M. Nicolas PICOT

A 18 heures, Le Président a déclaré le scrutin clos.

Il a été procédé aux opérations de recensement

**INCIDENTS CONSTATES LORS DU RECENSEMENT  
DECISIONS DU BUREAU**

*NB : Si ce cadre n'est pas utilisé, porter la mention « NEANT »*

**RECLAMATIONS FORMULEES LORS DU RECENSEMENT**

*NB : Si ce cadre n'est pas utilisé, porter la mention « NEANT »*

Il a été procédé aux constatations suivantes (compris les bureaux principaux) :

<b>C.A.P. CATEGORIE C DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS</b>	
<b>Nombre d'électeurs inscrits :</b>	15 120
<b>Nombre de votants :</b>	9 894
	65,40 %

Le nombre total de votants étant supérieur à 50% du nombre des électeurs inscrits.

Il a été procédé au dépouillement des votes de ce scrutin, à partir de 18 heures 30.

**INCIDENTS CONSTATES LORS DU DEPOUILLEMENT  
DECISIONS DU BUREAU**

*NB : Si ce cadre n'est pas utilisé, porter la mention « NEANT »*

**RECLAMATIONS FORMULEES LORS DU DEPOUILLEMENT**

*NB : Si ce cadre n'est pas utilisé, porter la mention « NEANT »*

Il a été procédé aux constatations suivantes (compris les bureaux principaux) :

<b>C.A.P. DE CATEGORIE C DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS</b>	
<b>Nombre d'électeurs inscrits :</b>	<b>15 120</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>9 894</b>
<b>Suffrages blancs et nuls :</b>	<b>392</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>9 502</b>

Voix obtenues par chacune des listes (compris les bureaux principaux) :

<b>NOM DE LA LISTE</b>	<b>NOMBRE DE VOIX OBTENUS</b>
<b>Liste CFDT :</b>	<b>1 726</b>
<b>Liste CFTC :</b>	<b>481</b>
<b>Liste FAFPT :</b>	<b>893</b>
<b>Liste FO :</b>	<b>3 036</b>
<b>Liste CGT :</b>	<b>3 366</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>9 502</b>

Répartition des sièges : 8 sièges à attribuer

<b>Liste CFDT :</b>	1	=	1 Sièges
<b>Liste CFTC :</b>	0	=	0 Sièges
<b>Liste FAFPT :</b>	0 + 1	=	1 Sièges
<b>Liste FO :</b>	2 + 1	=	3 Sièges
<b>Liste CGT :</b>	2 + 1	=	3 Sièges

Le procès verbal, dressé et clos le 06 novembre 2008 à 20 heures 30 , en double exemplaire, à été après lecture, signé par le Président, Le secrétaire et les délégués de listes.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les délégués de listes,

